



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**27 Janvier 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN 92 du 27 Janvier 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN92 N° 2021-001	26.01.2021	Arrêté portant fermeture provisoire d'un établissement scolaire.	3



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hauts-de-Seine

**Arrêté DSDEN92 n°2021-001 portant fermeture provisoire  
d'un établissement scolaire**

Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'éducation ;  
**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 modifiée organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
**VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 29 ;  
**Considérant** le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;  
**Considérant** l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours dans le département des Hauts-de-Seine ;  
**Considérant** l'apparition de cas confirmés de contamination au virus SARS-COV-2 parmi les personnels intervenant à l'école maternelle Les Closiaux de la commune de Clamart et le prononcé de mesures d'isolement à l'encontre de tous les personnels ;  
**Considérant** l'impossibilité, dans ces conditions, de garantir le bon fonctionnement de l'école maternelle Les Closiaux de la commune de Clamart et en particulier l'accueil des élèves dans le respect des règles sanitaires ;  
**Considérant** la nécessité de fermer à titre temporaire l'école maternelle Les Closiaux de la commune de Clamart afin de limiter la propagation de l'épidémie ;  
**Vu** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé et de l'autorité académique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'école Maternelle Les Closiaux de la commune de Clamart est fermée provisoirement à compter du 28 janvier 2021.

**ARTICLE 2**

Le maire de Clamart, le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, le

responsable territorial de l'agence régional de santé d'Ile-de-France, le directeur départemental de la cohésion sociale, le directeur territorial de la sécurité de proximité sont informés du présent arrêté et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

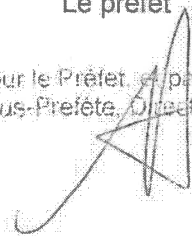
**ARTICLE 4 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nanterre, le 26 janvier 2021

Le préfet

Pour le Préfet, ~~et par délégation~~  
Le Sous-Prefète, ~~Directrice de Cabinet~~



Sandra GUTHLEBEN

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>